

## ASSURANCE SCOLAIRE 2020/2021

Le lycée La Bourdonnais offre à chaque élève une couverture des frais médicaux liés aux accidents :

- dans la limite de 60 000 roupies (franchise de 1000 roupies à la charge de la famille)
- 24h / 24h.

En cas d'accident, vous choisissez librement le praticien qui traitera votre enfant.

### MODALITES DE PRISE EN CHARGE

**Si l'accident a lieu pendant le temps scolaire **et** que la famille choisit une clinique agréée :**

- la famille :
  - remplit le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » disponible à la clinique.
    - ➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
  - règle la franchise de 1000 roupies.
- la clinique :
  - appelle la Mauritius Union pour demander la prise en charge
  - transmet le formulaire directement à l'assurance.

**Si l'accident a lieu hors du temps scolaire **ou** que la famille choisit une clinique non agréée / un praticien non agréé :**

- la famille :
  - paye l'ensemble des frais médicaux
  - se procure le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » auprès de la Mauritius Union ou auprès du lycée
  - remplit le formulaire
    - ➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
  - transmet le formulaire accompagné de toutes les factures originales, **dans un délai maximal de 5 jours**, à l'adresse suivante :

Département des réclamations  
MAURITIUS UNION GENERAL INSURANCE  
4 Rue Léoville L'homme - PORT LOUIS

- le lycée :
  - reçoit le remboursement
  - envoie un chèque à la famille du montant remboursé déduction faite de la franchise de 1000 roupies



## FOIRE AUX QUESTIONS :

### **Si je fais l'avance des frais, où puis-je me procurer un formulaire de réclamation ?**

*Je peux me le procurer au Lycée La Bourdonnais (service administratif et financier Mme D'Unienville – à l'infirmierie) ou à la Mauritius Union General Insurance*

*Je peux le télécharger sur à l'adresse suivante :*

<https://www.mua.mu/site/resources/nodes/34/editable-surgical-medical-claim-form.pdf>

### **Si je fais l'avance des frais, qui est remboursé ?**

*La Mauritius Union envoie le chèque au lycée La Bourdonnais. Le lycée rembourse la famille par chèque bancaire.*

### **Quels sont les délais de remboursement ?**

*Délai maximal de remboursement de 10 à 12 jours selon le montant.*

- *Paiements < Rs 25,000.- = 10 jours ouvrables*
- *Paiements > Rs 25,000.- = 12 jours ouvrables*

### **Y-a-il une franchise ?**

*Oui, la franchise de Rs 1 000 est applicable dans tous les cas :*

- *les familles qui sont prises en charge par la clinique doivent la régler*
- *les familles qui font l'avance seront remboursées déduction faite de la franchise.*

### **Est-ce que la destruction de biens est couverte (lunette, objets personnels...) ?**

*Seuls les dommages corporels sont couverts. A titre d'exemple, l'assurance ne rembourse pas le bris de lunettes.*

**Pour tout complément information, n'hésitez pas à appeler la Mauritius Union Insurance  
au 207 55 00**